

## Carte blanche à Evguenia Dereviankine La crise du recyclage

(Suite de la page 1)

pétrole (industries plastiques), la cellulose (industries papetières), les métaux et bien d'autres matières premières vierges aux fins de fabrication de nouveaux objets. La boucle de l'économie circulaire était ainsi bouclée, rendant tout le monde heureux.

### La fin d'une idylle

Cette idylle a pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'initiative de la Chine dont le souhait est de motiver la croissance de la collecte locale, très peu développée jusqu'à présent, pour parvenir, d'ici quelques années, à satisfaire par elle-même ses besoins de consommation en matériaux de récupération, améliorant, par la même occasion, sa situation environnementale. N'empêche que cette décision laisse orphelines quelques 8 millions de tonnes de déchets de papier/carton et près de 2,6 millions de tonnes de déchets de plastiques européens !

Qu'advient-il de ces déchets depuis ? Rien ou presque, car il n'existe pas beaucoup de pays dans le monde qui peuvent égaler la Chine en termes de capacités de production d'objets neufs et, par voie de conséquence, en besoins de consommation de matériaux de récupération. Ces déchets restent donc en Europe, inondant chaque jour un peu plus un marché incapable de les absorber faute de présence industrielle en capacité suffisante.

### Des déchets encombrants et coûteux

Les rares industries européennes consommatrices du recyclé profitent de cette aubaine pour faire descendre les prix d'achat des déchets, voire même pour demander aux récupérateurs de les rémunérer pour la reprise... Mais le bonheur des uns fait le malheur de tout le reste de la chaîne du recyclage.

Les entreprises de collecte et de tri se voient soudainement privées de la possibilité de vendre les déchets préparés, alors qu'elles sont parallèlement engagées à verser aux collectivités territoriales une partie de leur valeur, qu'il y ait ou non vente. Pour certains déchets, la disparition d'exutoires oblige les entreprises de collecte et de tri à les diriger en enfouis-

sement ou en incinération, là où encore hier elles pouvaient les vendre ! Les entreprises ne peuvent pas pour autant sortir des marchés qui les lient aux collectivités, pour celles d'entre elles qui cumulent le négoce de déchets avec des prestations de collecte et de tri, et continuent à travailler à perte en application du principe de continuité du service public en attendant l'issue des négociations entamées sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

Les collectivités, de leur côté, peinent à estimer l'impact de la décision chinoise sur leurs recettes et leurs charges. Les surcoûts induits par une soudaine nécessité d'envoyer les matières ayant une valeur économique positive en enfouissement ou en incinération risquent de peser lourd dans leurs budgets.

Les éco-organismes, dont l'objectif est de permettre la prise en charge intégrale des coûts de traitement des déchets issus des filières qu'ils gèrent, tels que les déchets d'emballages, les déchets de produits chimiques ménagers, etc., commencent à être sollicités pour prendre en charge les effets de la crise, qui s'annonce longue. Jusqu'à présent, ils arrivent à contourner l'obstacle en multipliant les réunions de consultation, mais pour combien de temps ?

Le consommateur, pour l'instant épargné par la crise, finira, lui aussi, à en payer le prix, soit en contribuant à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit en payant plus cher la part de l'éco-contribution à l'intérieur du prix de ses consommations...

### Pas de solutions miracles

La crise est donc bien là et il n'existe pas de solutions à court ou à moyen terme pour en venir à bout :

- les quantités des matières produites ne permettent pas leur entreposage jusqu'au retour à meilleure fortune.
- l'obligation de consommation du recyclé est complexe à mettre en œuvre et nécessite une étude économique minutieuse afin d'éviter qu'elle ne génère pas plus de problèmes que de solutions.
- interdire à la Chine d'exporter ses objets neufs en réponse à son refus d'en reprendre les déchets aurait été idéal... mais contraire aux accords de

### Evguenia Dereviankine

Diplômée du DEA Droit privé général de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne (Master 2 Recherche), Evguenia Dereviankine a rejoint le cabinet UGGC Avocats en 2015 en qualité d'associée. Elle y dirige les départements Environnement et Douane & Logistique centrés sur la gestion des cycles de vie des produits et des déchets. Correspondant permanent de la Commission européenne dans le domaine du Transfert Transfrontalier de Déchets, elle est membre du Partenariat d'Innovation Européen sur les matières premières.

l'OMC interdisant la mise en place d'obstacles tarifaires au commerce des marchandises mais pas des déchets.

A long terme, il est toujours possible d'inciter les industriels et commerçants européens à ne plus concevoir que des produits éco-responsables. Cependant, le faire s'avère difficile sans une réforme profonde du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). En effet, les mécanismes de favorisation de l'éco-conception existent bel et bien mais n'incitent pas les metteurs sur le marché à en faire un levier concurrentiel. Les bonus accordés en récompense des efforts déployés en termes d'éco-conception, aussi forts qu'ils soient en pourcentage (ex. : 100 % de majoration pour les emballages en PET opaque), sont incapables de faire la différence, l'assiette de la multiplication représentant très souvent des dixièmes de centimes d'euros ! Or, si c'est pour faire une économie de 0,01 euro par produit, pourquoi investir dans la recherche éco-responsable ? De nombreuses réflexions d'amélioration de la REP sont actuellement menées tant au niveau européen qu'aux niveaux locaux. En France, une mission de réflexion sur l'avenir des filières REP françaises a été confiée par le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, et le ministre de l'Economie et des finances, Bruno Le Maire, à la Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs, présidée par M. Jacques Vernier, le 28 novembre dernier. Espérons que ce rapport ait le temps d'intégrer cette nouvelle image du marché du recyclage pour proposer une modification profonde du dispositif.

Les intertitres sont de notre rédaction